



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Handwritten signature in blue ink

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

N° Classification	
Date entrée	
A traiter par	

A traiter par	
Date entrée	22/4/83
N° Classification	1623/72.04

*Ministère
Pour information
24.04.83
(200)*

Monsieur le Ministre,

10/3/83

Veillez trouver, ci-joint et pour information, un extrait du Cours intitulé " RESTRUCTURATION DES GROUPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES des jeunes" que j'ai donné (en ma qualité de Chef de Division Encadrement) aux Encadreurs de Jeunes en recyclage à KAVUMU/ NYABISINDU pour la période de Janvier à Octobre 1981.

attendre que débloquent le fonds.

Actuellement ce recyclage a été interrompu à cause du manque de fonds nécessaires qui doivent venir de la Belgique.

A chaque cycle (il y a six cycles réservés aux Encadreurs), je réserve les deux dernières heures pour recenser les difficultés rencontrées par les Encadreurs sur le terrain. Après avoir longuement discuté sur ces problèmes les Encadreurs eux-mêmes proposent des solutions que vous trouverez sur les pages 12 à 18.

Ces problèmes qui handicapent l'animation et l'encadrement des jeunes dans leurs groupements (associations à vocation coopérative) ont été repris dans les rapports triennal (1976-1978) et annuels 1979 et 1980 du Ministère. Jusqu'à présent aucune solution n'a été trouvée sauf que chaque Encadreur Régional a reçu un training pour les activités sportives. La question de la moto accordée aux Encadreurs Régionaux n'a pas encore reçu de solution satisfaisante.

*R. B. Jeunesse
Direction Formation
et Encadrement.*

*solution a été trouvée:
leur accorder des avances
pour se procurer des motos
individuelles.*

Le Chef de Division Encadrement
KAREKEZI Epimaque.-

Handwritten signature in blue ink

*Dr Eric +
form
26/2/82
Document intéressant
dont il faudra
s'inspirer pour la rédaction
des Cours dans l'avenir*

Handwritten symbol or signature

CENTRE RWANDAIS
DE
FORMATION DES CADRES
MURAMBI.-
B.P. 46 Gitarama.-

réf. Bibliothèque
N° 15/ 384 /81

C O U R S

D E

RESTRUCTURATION DES GROUPEMENTS
SCIO-ECONOMIQUES.-

P A R

Monsieur K A R E K E Z I Epimaque,

Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et
des Sports.-
=====

Recyclages des Encadreurs de la Jeunesse et des Sports
à K A V U M U C.82.-
=====

Janvier - Octobre 1 9 8 1.-

La restructuration des Groupements Socio-Economiques

1. Introduction

Le cours qui m'a été confié sera donné sous forme de causerie et d'échange d'idées et non sous/^{forme} des théories à mettre dans vos cahiers.

Par restructuration des groupements socio-économiques, il faut entendre leur réorganisation, leur donner une nouvelle forme de fonctionnement, leur donner un nouveau souffle pour un bon départ, et en d'autres termes leur donner une animation qui leur permette de remplir efficacement leur rôle.

Nous avons à maintes reprises répété le mot d'ordre du Président de la République qui veut que la Jeunesse soit intégrée dans le système de production et de commercialisation en vue du développement national. Et pour y arriver, nous n'avons plus de choix, l'occupation des jeunes dans des groupements à vocation coopérative semble la mieux indiquée.

Les différents discours du Chef de l'Etat l'ont bien spécifié (cfr Discours-Programmes des 1/8/1973 et 8/1/1979, Message à la Nation du 1/1/1980 et autres).

Les jeunes qui constituent plus de 50 % de la population rwandaise habitent pour la plupart à la campagne, en milieu rural. Lorsque la vie devient difficile ou insupportable à la campagne, les jeunes prennent la fuite et se dirigent vers la ville. Les structures d'accueil n'existant pas en ville, ces jeunes dépaysés souffrent de tous/^{les} maux et leur sort est très bien connu : petits voleurs, fumeurs de chanvre, prostituées, etc...

Quelles sont les aspirations des jeunes ? Ils ne veulent autre chose qu'un emploi rémunérateur qui leur permette de bien gagner leur vie. En quittant la campagne, ils espèrent trouver en ville ce qu'ils manquaient à la campagne.

Le Président de la République invite encore une fois les responsables du Ministère de la Jeunesse et des Sports à freiner l'exode rural en assurant à ces jeunes une formation leur permettant de vivre décemment dans

leur milieu rural et l'exploitation de leurs propres capacités physiques et intellectuelles. Il ajoute en disant que leur avenir est celui de toute la nation. Il continue à inviter tous les Ministères concernés par la population paysanne à penser à la création des emplois dans le milieu rural et les coopératives sont les mieux visées.

Les coopératives ne sont pas de solutions miracles aux multiples problèmes que rencontrent les jeunes ruraux.

Malgré l'attente que le Pays réserve aux coopératives et groupements socio-économiques pour organiser la production, la commercialisation et la bonne distribution des produits familiaux ainsi que le bien-être des familles rurales, nous rencontrons des difficultés de tout genre : animation des jeunes, de leurs parents et des autorités locales (Bourgmestres, Conseillers, Chefs des Cellules), manque de capitaux au démarrage des groupements, insuffisance de formation de base de jeunes coopérateurs, etc..

Comme nous l'avons vu dans nos travaux du Séminaire, les jeunes doivent être préparés suffisamment pour les activités de coopération. Ils doivent apprendre à produire, à s'associer, à vendre, à améliorer la production, à se chercher les débouchés de leurs produits, à s'approvisionner en matières premières ou en denrées de première nécessité, à améliorer leur santé, leur habitat, etc... Cette formation ne se donnera que dans les associations coopératives. Nous rappelons ici que la Commune ayant été considérée comme Cellule de base du développement national, la formation et la production doivent marcher ensemble et ne jamais essayer de les dissocier. Ces deux activités doivent être permanentes.

2. Pourquoi restructurer les groupements des jeunes ?

En lisant vos différents rapports annuels nous constatons une évolution suivante :

!	1971!	1972!	1973!	1974!	1975 !	1976 !	1977 !	1978 !	1979 !	1980 !	Année !	
!	49 !	118 !	210 !	615 !	1594!	1761!	1542 !	1457 !	1324 !	1217!	GSE !	
!	- !	- !	- !	- !	35249 !	40.149!	23.910 !	23.243 !	17.310!	16.457!	Jeunes!	
!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!(G + F)!	
!	- !	- !	- !	- !	- !	- !	16.174!	11.704 !	8.159 !	6.023!	6.405!	Filles!
!	- !	- !	- !	- !	- !	7.822!	9.638!	7.054 !	9.045 !	7.243!	7.911!	Adultes!

.../...

A la lumière de ces chiffres, nous constatons que les groupements socio-économiques des jeunes disparaissent graduellement. Et nous nous posons la question de savoir si les Encadreurs travaillent encore.

Si vous demandez aux Encadreurs Communaux de vous dire les raisons de cette situation, ils accusent les Bourgmestres. Les Encadreurs Régionaux vous parlent des difficultés de tout genre. Les fonctionnaires des services ^{centraux} du Ministère de la Jeunesse et des Sports, eux ne manquent jamais des raisons : ils excusent les uns et accusent les autres et finalement, ils se réfugient dans l'insuffisance du budget alloué au Ministère. Et jusque là l'équation n'est pas encore résolue, le reclassement des jeunes reste sans solution.

Le développement du Rwanda nous concerne tous et personne n'est autorisée à croiser les bras quand ses concitoyens travaillent. D'après le Président de la République, il ne faudrait plus que dans le cadre du développement national, il y ait des observateurs d'un côté et des acteurs (travailleurs) de l'autre côté. C'est en exécution de ce mot d'ordre du Père de la Nation que nous avons programmé le Séminaire que nous venons de terminer et le présent recyclage. Le séminaire d'abord pour bien préciser ce que nous sommes appelés à faire et le recyclage ensuite pour revoir nos cours et les actualiser. N'oublions pas que toutes les sciences sont en pleine évolution. Au cours de notre Séminaire, nous nous sommes convenus que les Centres de formation actuels doivent être transformés en centres de recyclage ou de perfectionnement des membres des groupements socio-économiques. Nous avons pris la décision de donner de nouvelles directives aux Encadreurs communaux pour qu'ils s'occupent des groupements-cibles.

Si chaque Encadreur Communal se met à l'oeuvre et crée au moins 2 groupements cibles en 1981, et 2 l'année suivante, en 10 ans nous aurons 2.860 groupements viables soit environ le quintuple de la situation de l'année 1974 (615).

Le feu vert est donc donné; il faut changer les groupements existants en groupements viables et s'ils n'existent pas il faudra nécessairement en créer.

.../...

C'est l'objectif de l'année 1981. Aussitôt que les recommandations de notre Séminaire seront approuvées par le Ministre, il ne faudra pas rater les occasions qui nous seront offertes pour la formation de nos jeunes dans les Centres.

Mais comment nous y prendrons-nous ?

- Il faudra d'abord recenser les groupements existants. Ensuite faire le tri et voir ceux qui promettent un avenir meilleur. Le tri terminé, nous nous occuperons de tous les groupements existants mais en mettant un cachet particulier à deux groupements prometteurs.

- Pour faire le tri nous nous servirons des formulaires ci-joints qu'il faudra remplir et analyser.

- Nous travaillerons ensuite avec les responsables de ces groupements, nous les sensibiliserons et essaierons de les aider le plus possible pour que leurs groupements soient modèles dans leur circonscription. Nous les aiderons dans l'organisation matérielle et dans la gestion comptable de leurs patrimoines.

La fiche d'identification dont il est question est la suivante :

1. Nom du groupement

2. Sa spécialité

3. Nombre de membres : - garçons
- filles
- adultes

	M	F	Mariés
4. Age des membres	10 - 14	10 - 14	M F
	15 - 19	15 - 19	
	20 - 24	20 - 24	
	+ 25	+ 25	

5. Critères de recrutement des membres

6. Formation des membres - niveau de base (préciser le nombre : - CERAR, FAMILIALE
- 5e + 6e primaire

- 3e + 4e primaire
- 1e + 2e primaire
- 0

- périodes (recyclage) par qui ?

7. Date de démarrage : mois et année

8. Capital social (moyens financiers et non financiers - terrain (étendue) :

- animaux
- bâtiments
- outillage
- stock

investissements : - cotisations (montant)
- vente (montant)
- autre (montant)

9. Assistance (-gouvernementale
(genre) (-privée)

- Provenance de l'assistance (citer le Ministère ou l'organisme privé
qui fournit l'aide au groupement).

- Le groupement a été aidé combien de fois - gouvernement ?
- organisme privé ?

- Approvisionnements : - possibilités
- comment le faire ?

10. Intensité du travail : - Nombre de jours de travail par semaine
- horaire : - par jour

11. Production : - quantité : - consommée
- commercialisée
- qualité

12. Débouchés : - possibilités
- destination

13. Système de gestion des biens du groupement : - conseil d'administration
- gérant

14. Répartition des revenus : - directe
- épargne : - personnelle ? - où ?
- collective ?
- ré-investissement
- ristourne aux membres

.../...

15. Les problèmes (difficultés) du groupement
16. Coopération avec les différents techniciens de la place
17. Relations avec d'autres projets de la place
18. Y a - t - il des études approfondies effectuées par les Encadreurs Régionaux ou Sous-Régionaux sur la diversification de la production des jeunes ?
19. Nombre des jeunes encadrés dans la Commune.
20. Nombre de tous les jeunes (de 10 à 24 ans) recensés dans la Commune
21. Date de visite au groupement et par qui.
22. Viabilité du groupement (évaluation) : - recettes - investissement -
épargne - dépenses - partage . . .

(Nous servir des fiches comptables de l'Encadrement Régional de BUTARE).

Après avoir pris connaissance de la fiche d'identification des groupements socio-économiques dont nous nous servons dans le choix des groupements-cibles, il me semble intéressant de porter à votre connaissance que le contenu de ces fiches a diminué la fiabilité des rapports que vous transmettez au Ministère chaque année.

En effet, chaque année les renseignements qui nous parviennent de l'Encadrement Communal sous votre couvert sont contredits par vos rapports annuels et cela depuis 1977. A titre d'exemple je vous reproduits ci-dessous un extrait du rapport de l'Encadrement Régional de KIGALI.

RAPPORT ANNUEL 1980				FICHES DE RENSEIGNEMENTS			
Commune	GSE	Membres	Jrs de Trav. par semaine	GSE	Membres	Jrs de Travail par semaine	
BUTAMWA	9	203	2	8	157	4	
GIKORO	4	41	1	3	35	3	
BICUMBI	5	93	1	4	38	1	
GASHORA	PAS DE RAPPORT ANNUEL			PAS DE FICHE			
MUGAMBAZI	8	225	1	8	172	1	
NGENDA	7	126	1	7	130	1	
SHYORONGI	7	326	3	6	295	4	
RUBUNGO	3	74	3	3	76	3	
MUSASA	10	143	2	10	167	2	
KANZENZE	PAS DE RAPPORT ANNUEL			PAS DE FICHE			
RUTONGO	6	60	3	5	51	2	
TARE	4	168	-	PAS DE FICHE			
MBOGO	9	240	1	7	197	1	
RUSHASHI	5	41	-	6	49	4	
GIKOMERARO	30	911	-	15	514	1	
KANOMBE	PAS DE RAPPORT ANNUEL			PAS DE FICHE			
NYARUGENGE	PAS DE RAPPORT ANNUEL			PAS DE FICHE			
TOTAL	107	2651	18	82	1 881	27	

Il y a aussi le cas de Gisenyiet Gikongoro ; je vous donnerai aussi leur situation. A la lecture de ces contradictions, nous concluons que les Encadreurs Régionaux ne visitent presque pas les Encadreurs Communaux sur le terrain ; il en est de même pour les services centraux du Ministère. Les Encadreurs Communaux abandonnés à eux-mêmes se permettent de donner quoi que ce soit parce qu'ils savent, expérience aidant, que personne ne viendra vérifier l'authenticité des situations qu'ils annoncent dans leurs rapports. Nous arrivons au terme du Deuxième Plan Quinquennal 1977-1981 et au seuil du Troisième Plan. Nous devrions être en mesure de préparer l'élaboration de ce nouveau plan. Pour ce faire, nous devons connaître à fond les réalités de notre Pays en effectuant des enquêtes et en possédant des statistiques acceptables. Nous devons rencontrer plusieurs fois les jeunes sur leurs collines et discuter avec eux sur leurs problèmes et leur proposer des solutions concrètes.

.../...

Ainsi nous ferons participer les jeunes dans la décision de leur propre avenir.

Que chacun de nous fasse un examen de conscience, qu'il soit vraiment sincère et qu'il se pose la question de savoir s'il fait ce qu'il devait faire. Qu'il soit prêt à répondre oui, ma participation dans l'exécution du 2e Plan a été positive et je suis prêt à participer activement dans l'élaboration du 3e Plan quinquennal 1982-1986.

Pour voir clair dans la restructuration des groupements socio-économiques, nous avons d'abord analysé la situation actuelle de ces associations. Ensuite nous avons tous admis que ces groupements continuent et continueront à diminuer et ce pour les raisons suivantes :

1973 (septembre) : Entrée en fonction des Encadreurs Régionaux.

1974 (novembre) : Entrée en fonction des Encadreurs Communaux de la première promotion.

1975 (novembre) : Entrée en fonction des Encadreurs Communaux de la deuxième promotion.

1973-1976 : 1) Appui total des autorités à tous les échelons et tournées dans les Préfectures en vue de sensibiliser la population aux problèmes de la Jeunesse.

2) Création des coopératives (les Encadreurs des Coopératives n'existaient pas) et groupements socio-économiques.

3) Moral élevé des Encadreurs parce qu'ils venaient de terminer leur stage et étaient encore fiers de leur nouvelle carrière. Les autorités responsables leur avaient promis qu'ils seraient commissionnés à des grades supérieurs et que les moyens nécessaires seront mis à leur disposition.

4) Résultats très satisfaisants (de 49 à 1761 GSE)

1977-1980 : SITUATION DEPLORABLE

- Transfert des Encadreurs Communaux (cfr A.P. N° 254/03 du 25/11/1975).

- Irrégularité des salaires des Encadreurs Communaux, suspension et Révocation de ces agents par les Bourgmestres.

- Absence prolongée des Encadreurs Régionaux et Communaux en vue de participer aux Mouvements d'Ensemble à Kigali.

.../...

- pas de suivi aux groupements socio-économiques.
- Absence d'appui matériel et financier aux GSE de la part du MIJEUNESPORTS.
- Absence d'appui aux GSE de la part des autorités locales.
- Manque de moyens de déplacement pour les Encadreurs.
- Manque de terrains cultivables pour les GSE.
- Création de différentes taxes par les autorités et cela handicape les activités des jeunes.
- Les jeunes tirillés soit par leurs familles soit par les travaux communautaires (Umuganda, Réforme scolaire, etc..).
- Mauvais choix d'activités par les jeunes.
- Création des projets officiels dans les marais
- Diminution du nombre des jours de travail par semaine (calendrier agricole).
- Exode rural surtout dans les Communes environnant la ville (Préfectures de GISENYI, CYANGUGU, BUTARE, KIGALI, et RUHENGURI).
Ex. Kuvunja amafranga ku mipaka i Cyangugu no ku Gisenyi.
- Encadreurs Régionaux abandonnés à eux-mêmes ; non informés de différents projets (ou visites) patronnés par le MIJEUNESPORTS (Réalisations des chantiers des jeunes, par exemple).
- Situation administrative des Encadreurs très négligée d'où leur découragement.
- Pas de coordination des services au sein-même du MIJEUNESPORTS (chacun veut travailler isolément). Ex. D.G. Jeunesse et Bureau Gestion.
- Les chantiers des jeunes qui devaient attirer pas mal des GSE sont mal partis.
GIKONGORO, par exemple. Son point faible se trouve dans la sensibilisation des jeunes, de leurs parents et des autorités locales.
- Pas d'inspection des activités des Encadreurs (R, S/R, et C).
- Le désintéressement des services extérieurs par le MIJEUNESPORTS entraîne aussi la déconsidération de ces services par les autres Ministères et ceci entraîne souvent l'échec de nos réalisations.

- Les Encadreurs n'ont pas la facilité de connaître la gestion des biens que les Organismes Non Gouvernementaux réservent aux activités des jeunes.

.. Ex : - Centre de Formation des Jeunes KISARO- BYUMBA
- Centre de Formation des Jeunes NYANTANGA-BUTARE
- Centre de Formation des Jeunes NYAKINAMA -
RUHENGERI
- Centre de Formation des Jeunes SAKE- KIBUNGO
- Centre de Formation des Jeunes KIZIGURO-BYUMBA

- Les encadreurs ne sont jamais invités aux réunions ou séminaires des O.N.G.

- Le MIJEUNESPORTS distribue le matériel sans informer les Encadreurs. Cette procédure entraîne les ONG à ne pas collaborer avec les Encadreurs.

- La solution au commerce ambulants n'est pas encore trouvée. (Les jeunes travaillant dans les kiosques ont des patrons qui les protègent).

- De même, rien ne se fait réellement pour combattre la délinquance et le vagabondage des jeunes.

- Toutes les Sous-Préfectures n'ont pas d'Encadreurs Sous-Régionaux.

- Les Encadreurs regrettent que le MIJEUNESPORTS semble s'occuper de 4 Centres de Formation seulement au détriment des groupements socio-économiques.

- Les Hauts Fonctionnaires du MIJEUNESPORTS visitent rarement les services de l'Encadrement Régional.

- Les motos accordées aux Encadreurs ne sont pas adaptées aux régions opérationnelles, ne sont même pas entretenues par le MIJEUNESPORTS qui les a achetées.

- Les frais de missions des Encadreurs restent bloqués au MIJEUNESPORTS et cela décourage les ayants-droits.

- Les Encadreurs Communaux sont détournés de leur mission et sans en informer les Encadreurs Régionaux.

Ex : Par la Croix-Rouge, le Bourgmestre (marché, recensement, etc...).

.../...

- Les Encadreurs Régionaux manquent d'autorité sur les Encadreurs Communaux.
- Diminution des groupements socio-économiques (de 1761 à 1217 et ^{très} probablement à 1000 - 800 en 1981 si le MIJEUNESPORTS continue à travailler au rythme actuel).
- Les instructions envoyées aux Encadreurs Régionaux concernant la création des Centres de Formation des Jeunes sont incomplètes. Ces centres n'ont aucun statut et les Encadreurs connaissent mal leur fonctionnement. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports ne précise pas son rôle dans la création et le fonctionnement de ces centres.
- Les Encadreurs ne connaissent rien sur la distribution des bourses d'études ou des voyages à l'étranger ; il en est de même pour ce qui est de la distribution des prêts construction accordés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les Encadreurs ont besoin d'une documentation qui leur permettra de s'acquitter de leurs fonctions. Le Ministère devrait retirer du Centre Franco-Rwandais une documentation qui a été promise aux Encadreurs lors de leur recyclage organisé dans ledit Centre en 1979. Il s'agit de 100 livres et des dictionnaires.

- Dans l'organigramme du Ministère nous y trouvons la Direction de la Planification et le Bureau des Enquêtes et Statistiques. Ces services ne sont pas opérationnels. Le service de l'Encadrement Régional ne les a jamais reçus en visite.
- Les Encadreurs ne sont pas informés des démarches effectuées par le MIJEUNESPORTS auprès des organismes de financement en faveur des CSE.
- Les relations du Bureau Gestion au MIJEUNESPORTS avec les services de l'Encadrement Régional laissent à désirer.

Les Encadreurs ne sont pas informés sur le fonctionnement du Bureau d'Aide au Développement.

Après avoir terminé le cours que j'avais préparé, il a été question de proposer les solutions aux problèmes qui handicapent l'animation et l'encadrement des jeunes dans leurs groupements. Pour ce faire, deux commissions ont été mises sur pied et ont proposé les solutions suivantes :

1. Le transfert des Encadreurs Communaux à l'Administration Communale a provoqué beaucoup de difficultés notamment :

- Irregularité des salaires, suspension et révocation arbitraires des Encadreurs.
- Détournement des encadreurs de leur mission,
- Manque d'autorité des Encadreurs Régionaux sur les Communaux.

Les Encadreurs proposent que cette situation ne peut s'améliorer que si la Ministère de la Jeunesse et des Sports reprend en charge tous ces agents comme c'était le cas avant 1976. Ainsi l'autoirté des Régionaux sur les Communaux se verra renforcée à tous les niveaux

2. L'absence prolongée des Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux à leurs postes respectifs entraîne un manque de suivi aux groupements des jeunes. Les Encadreurs proposent qu'en cas des absences prolongées pour raison de service (Réunions, Recyclages, Mouvement d'Ensemble, etc...), le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait prévoir un système de remplacement car même les Bourgmestres refusent de payer les salaires des Encadreurs Communaux qui sont appelés à tenir l'intérim des Régionaux ou Sous-Régionaux sous prétexte qu'ils n'ont pas travaillé pour leurs Communes.

3. Le manque de suivi aux groupements socio-économiques entraîne aussi le découragement des jeunes et la disparition de certains groupements. / Les Encadreurs demandent que ce suivi soit assuré par les Agents des Services Centraux du Ministère Régionaux, Sous-Régionaux et Communaux d'une part et des Encadreurs d'autre part mais le Ministère doit savoir que les Encadreurs doivent être dotés des moyens indispensables notamment pour le déplacement. Le moyen qui sera mis à la disposition de ces Agents doit être entretenu (réparations, carburant, lubrifiant, etc..) par le Ministère qui l'a acheté. Les Encadreurs Régionaux disent que les motos mises à leur disposition sont inefficaces elles devraient être remplacées par les véhicules.

4. Le manque d'appui matériel, financier et technique du Ministère de la Jeunesse et des Sports aux associations des jeunes entraîne un découragement de ces derniers.

Les Encadreurs proposent au Ministère d'intensifier son aide, matérielle surtout, à ces associations. Ils demandent que cette aide soit partagée équitablement entre les GSE et les Centres de Formation des Jeunes. Ce matériel ne doit pas être cédé à qui que ce soit sans passer par le canal de l'Encadreur Régional.

5. L'extinction des groupements socio-économiques est souvent due au manque d'appui matériel et financier par les autorités locales. Les Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux proposent que les Hauts Fonctionnaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports effectuent des tournées à l'intérieur du Pays pour expliquer aux autorités locales (Préfets, Bourgmestres, Conseillers, Chefs des Cellules, autres techniciens) la politique adoptée en matière d'animation et d'encadrement de la Jeunesse. Ces explications permettront aux autorités locales de supprimer ou d'alléger certaines taxes infligées aux associations des jeunes.
6. En ce qui concerne le manque ou l'insuffisance de terres cultivables, les Encadreurs sont tous d'accord qu'il faut orienter les jeunes vers les autres activités socio-économiques et artisanales notamment.
7. Les jeunes sont tiraillés par leurs familles, Les travaux communautaires (Umuganda, Réforme scolaire, ...), et les groupements socio-économiques existants ou à créer. Les Encadreurs sont de même avis pour que les autoirtés locales soient sensibilisées en vue d'une bonne programmation des travaux communautaires à faire exécuter par les jeunes dans leurs Communes. Ainsi les jeunes pourront augmenter leur nombre de jours de travail par semaine dans les groupements socio-économiques.
8. Pour ce qui est du mauvais choix des activités par les jeunes, les Encadreurs sont d'accord qu'ils orienteront les jeunes vers les activités viables et se proposent de commencer par effectuer des enquêtes pour connaître d'abord les besoins des jeunes.

9. Quant à l'occupation des marais par les projets officiels au détriment des associations des jeunes, les Encadreurs proposent qu'en créant ces projets, leurs auteurs doivent penser à cette jeunesse qui est en quête d'emploi. L'intégration des jeunes dans ces projets est vivement souhaitée.
10. Dans les Préfectures limitrophes, GISENYI et CYANGUGU par exemple ce sont les jeunes qui font le marché noir en échangeant la monnaie nationale contre les monnaies étrangères. Les Encadreurs se trouvent incapables d'encadrer ces jeunes et demandent au MIJEUNESPORTS de collaborer avec les autres Départements concernés en vue de trouver solution à cette situation.
11. Les Encadreurs se plaignent du fait que le MIJEUNESPORTS ne les associe pas suffisamment dans l'implantation des Chantiers des Jeunes dans leurs circonscriptions alors qu'ils sont les plus concernés surtout en ce qui concerne l'animation, la formation et l'encadrement des jeunes bénéficiaires de ces chantiers. Ils ne sont même pas informés de certaines visites effectuées par les Agents du Ministère dans leurs circonscriptions. Ils souhaitent être informés régulièrement sur les projets et les autres programmes envisagés par le Ministère dans les Préfectures et au besoin discuter avec eux les modalités pratiques pour la réussite de ces projets.
12. Le blocage des frais de mission des Encadreurs par le Ministère entraîne un découragement de ces agents. Les Encadreurs demandent au Ministère d'exiger aux Fonctionnaires du Service de la Gestion d'être impartiaux dans le paiement des déclarations de créance. Pour supprimer une fois pour toutes le RUSWA exigé par les Agents de la Gestion aux bénéficiaires des frais de mission, les Encadreurs demandent au Ministère d'appliquer le système de subdélégation des crédits aux Préfectures.
13. Si le Ministère continue à travailler au rythme actuel c'est-à-dire sans s'inquiéter du rendement des Encadreurs, les groupements socio-économiques continueront aussi à diminuer. Les GSE qui étaient au nombre de 1761 en 1976 passeront à 1.000 voire même à 800 en 1981.

Les Encadreurs demandent au Ministère de revoir son système de travail et penser surtout à ces associations qui n'ont aucun soutien de la part du Gouvernement. Leur viabilité dépend de l'aide matérielle ou financière qu'elles reçoivent (du Gouvernement ou des Organismes non gouvernementaux).

14. Les instructions envoyées aux Encadreurs Régionaux concernant la création des Centres de Formation des Jeunes sont incomplètes. Ces Centres n'ont aucun statut et les Encadreurs ne connaissent rien sur leur fonctionnement. Le Ministère ne précise pas son rôle dans la création et le fonctionnement de ces Centres. Les Encadreurs demandent au Ministère de renforcer leur autorité dans les Centres de Formation.
15. Les Encadreurs ne connaissent rien sur la distribution des bourses d'études ou de voyages d'étude à l'étranger. Il en est de même pour ce qui est de la distribution des prêts construction accordés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ces Agents demandent au Ministère de penser à ceux qui travaillent sur le terrain et d'éviter de ne favoriser que les bureaucrates.
16. Le manque d'une documentation professionnelle constitue un handicap pour le fonctionnement du Service de l'Encadrement. Les Encadreurs demandent au Ministère de leur fournir une documentation qui leur permettra de s'acquitter de leurs fonctions. Le Ministère doit aussi retirer du Centre Franco-Rwandais une documentation (100 livres et des dictionnaires) qui a été promise aux Encadreurs lors de leur recyclage en 1979 organisé dans ledit Centre.
17. Les Encadreurs trouvent dans l'organigramme du Ministère la Direction de la Planification, la Division de l'Inspection et le Bureau des Enquêtes et Statistiques. Ils regrettent que ces Services ne sont pas opérationnels puisqu'ils n'arrivent jamais dans les Préfectures. Un tel désintéressement des services extérieurs entraîne leur déconsidération par les autres Ministères et l'échec de nos réalisations.

Ils demandent au Ministère d'équiper suffisamment ces Services pour qu'ils se rendent souvent dans les Préfectures.

18. Les Encadreurs ne sont pas informés sur les démarches effectuées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports auprès des organismes de financement en faveur des groupements socio-économiques des Jeunes. Ils voudraient être au courant de toutes ces démarches.

19. Les relations du Bureau de la Gestion des Crédits au MIJEUNE-SPORTS avec les Services de la Direction Générale de la Jeunesse d'une part et ceux de l'Encadrement Régional d'autre part laissent à désirer.

Les Encadreurs souhaitent que le Ministre soit bien informé de cette situation et que les mesures nécessaires soient prises pour reconcilier tous ces services.

20. Les Encadreurs ne sont pas informés sur le fonctionnement du Bureau d'Aide au Développement (BAD) auprès duquel ils pourraient soumettre les projets de demandes d'aide en faveur des associations des jeunes. Ils demandent au Ministère de se mettre en rapport avec ce Service et de leur communiquer les résultats.

21. Les chantiers des jeunes qui devaient attirer beaucoup de GSE sont mal partis. Le point faible se trouve dans la sensibilisation ^{des jeunes} de leurs parents et des autorités locales. Personne ne se sent responsable ou propriétaire ou bénéficiaire de ces chantiers. Les Encadreurs attirent l'attention toute particulière du Ministère sur l'importance de l'animation dans les chantiers si l'on veut que la population jeune profite au maximum de ces bienfaits.

22. Les Encadreurs n'ont pas la facilité de connaître la gestion des biens que les Organismes non Gouvernementaux (O.N.G.) réservent aux activités des Jeunes.

.../...

- Exemple : - Centre de Formation des Jeunes de KISARO/BYUMBA
- Centre de Formation des Jeunes de NYANTANGA/BUTARE
- Centre de Formation des Jeunes de NYAKINAMA/RUHENGERRI
- Centre de Formation/^{des Jeunes}de SAKI/KIBUNGO
- Centre de Formation/^{des Jeunes}de KIZIGURO/BYUMBA,

Ils se demandent pourquoi ils ne sont pas invités à participer aux réunions ou séminaires des O.N.G. qui traitent des problèmes de la jeunesse.

Parfois le Ministère accorde aux ONG du matériel technique sans informer les Encadreurs. Cette procédure entraîne les O.N.G. à déconsidérer les Encadreurs et à ne pas collaborer avec eux.

Dans tous ces trois cas, il est souhaitable que les Encadreurs servent d'intermédiaires entre les O.N.G., les Centres de formation et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il faudrait que les Encadreurs centralisent les demandes d'aide que les ONG adressent au MIJEUNESPORTS, qu'ils couvrent la correspondance en rapport avec la jeunesse et le sport. Et pour cette raison, il faudrait qu'ils soient invités à participer aux réunions, séminaires et autres manifestations ayant rapport avec le service de l'Encadrement des Jeunes.

23. La solution au commerce ambulante par les jeunes n'est pas encore trouvée et la plupart des jeunes qui travaillent dans les kiosques ont des patrons qui les protègent. Proposition : le fonctionnement des kiosques doit être sous la supervision du service de l'Encadrement de la Jeunesse et aucun kiosque ne peut être créé sans avis préalable de l'Encadreur. Le règlement régissant les kiosques devrait être établi par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
24. Les mesures prises par le Gouvernement pour combattre la délinquance juvénile, le vagabondage et le banditisme des jeunes ne sont pas connues. Il appartient au Ministère de la Jeunesse et des Sports de les communiquer aux Encadreurs. La seule hypothèse de créer des emplois à la campagne ne suffit pas tant que les Encadreurs et les jeunes ne sont pas soutenus dans leurs réalisations.

25. Toutes les Sous-Préfectures n'ont pas d'Encadreurs Sous-Régionaux. Le Ministère devrait penser à la formation d'autres Encadreurs pour les Sous-Préfectures qui n'en ont pas.
26. Les Encadreurs n'ont aucun équipement sportif (individuel ou collectif). Il faudrait que le Ministère de la Jeunesse et des Sports fournisse à chaque Encadreur (en commençant par les Régionaux et les Sous-Régionaux et si les possibilités le permettent fournir aussi aux Communaux) un minimum d'équipement sportif qu'il utilisera au moins pendant les entraînements.

Les deux commissions étaient composées de Messieurs :

BIGIRUMWAMI Athanase
BURAYOBERA Gérard
HODARI Dominique
GASHABIZI MUKASA Jean Marie Vianney
MBABAJENDE Innocent
MBARAGA Etienne
MUKARAGE Jérôme
MUSONERA Athanase
MWITABANGOMA Jean Marie Vianney
NGULINZIRA Mathias
NSANZABERA Faustin
NSHIMYUMUKIZA Eliel
NTIDENDEREZA Elie
RUFOKO Emmanuel
SENKWARE Célestin
ZIMULINDA Siméon

Nous avons vu que les GSE étant des groupements à vocation coopérative n'ont autre but que d'occuper les jeunes en leur procurant un emploi rémunérateur les empêchant ainsi de passer tout leur temps en vagabondant. Leur travail contribuerait ainsi au développement de notre Pays.

Nous avons vu l'importance d'un bon encadrement de ces jeunes dans leurs associations par les gens de votre qualification. Nous avons vu les nombreuses difficultés que vous rencontrez dans votre carrière mais n'oublions pas qu'elles sont là pour être surmontées.

Nous avons proposé aux échelons supérieurs un certain nombre de solutions à nos problèmes professionnels. Il n'y a pas des raisons de nous décourager quand nous savons que même le Président de la République pense toujours à l'avenir de cette grande jeunesse non scolarisée. En attendant que les autorités responsables résolvent nos problèmes, mettons-nous au travail, édifions notre Patrie et les générations futures nous en seront reconnaissantes.

La décision que nous avons prise de visiter régulièrement les groupements et surtout un minimum de 2 groupements-cibles, est très bonne. Essayons de respecter nos engagements.

Bon travail.

Cours donnés

Préfecture de BYUMBACours donnés dans les Sessions de recyclage des Encadreur
Communaux de la Jeunesse

*_**_**

Période	! Conférencier	! Thèmes
Septembre 1977	! Inspecteur des coopératives!	! - Définition d'une coopérative
	!	! - Différentes échelles d'une coopérative
	!	! - Comment on institue une coopérative
	!	! - Différentes sortes de coopératives
	!	! - Différence entre une coopérative et
	!	! une société
	!	! - Statuts des coopératives
	!	! - Demande de personnalité civile
	!	! - Bilan financier
	! Encadreur Régional	! - Folklore : instituer une troupe
	!	! folklorique
	!	! - Disciplines d'athlétisme
	!	! - Exercices d'athlétisme
	! Préfet	! Le C.C.D.F.P autre fois appelé C.C.S
Décembre 1977	! Inspecteur des coopératives!	! - Fiche de stock
	!	! - Livre de caisse
	!	! - Contrôle d'une coopérative de commerce
	! Coopérant SUCO	! - Comment demander un financement pour
	!	! les G.S.E dans des organismes exté-
	!	! rieurs
	! Encadreur Régional	! - Alphabétisation fonctionnelle
	!	! - Développement communautaire (place
!	! d'un Encadreur communal dans le	
!	! progrès du pays	
! Directrice des C.S.D	! - Collaboration avec les Centres sociaux	
!	! de développement	
Avril 1978	! Agronome	! - Agriculture moderne
	!	! combattre l'érosion
	!	! fumer
	!	! planter les cultures de bonne qualité
	!	! suivant les régions
	! Vétérinaire	! - Vie et utilité des animaux domesti-
	!	! ques
	!	! - Relier l'élevage à l'agriculture
!	! - Elevage des lapins et des poules	

	! Assistante Sociale	! Bien se nourrir
	!	! Sortes d'aliments
	!	! - aliments constructeurs du corps
	!	! - aliments carolifiques
	!	! - aliments combatteurs des maladies
	! Coopérant SUCO	! - Place des responsables du progrès
	!	! national dans le développement du pays
Juillet 1978	! Inspecteur du commerce	! - Définition d'un commerçant
	!	! - Les pièces qu'il doit posséder
	!	! - Le registre et son utilisation
	!	! - Le licence
	!	! - Les lois qui punissent les commerçants
	!	! - Place du commerce dans la richesse du
	!	! pays
	! Encadreur Régional	! - Amélioration du bulletin de liaison
	!	! - Etude du projet de coopératives de
	!	! commercialisation dans la préfecture

Cours donnés

Préfecture de GITARAMA

Période	! Conférencier	! Thème
Juin 1978	! Inspecteur des coopératives!	Principes du Mouvement Coopératif
	! Coopérant SUCO	! Rôle d'un Encadreur de la Jeunesse
	! Fonctionnaire du MIJEUNES-	! Règlements et arbitrage des Sports
	! PORTS	! d'équipe
	! Encadreur Régional	! Technique d'athlétisme
Octobre 1978	! Encadreur Régional	! Correspondance administrative
	! Fonctionnaire du	! Organisation d'un ballet communal
	! MIJEUNESPORTS	!
	! Inspecteur des coopératives!	! Gestion et comptabilité des petites
	!	! entreprises
Février 1979	! Coopérant SUCO	! Modèle de présentation de petits projets
	! Coopérant SUCO	! Rôle d'un Encadreur de la Jeunesse dans
	!	! le développement
	! Sous Préfet NTIBIHEZA	! Organisation communale au Rwanda
	! Inspecteur des coopératives!	! Etablissement d'un règlement interne
	!	! Comptabilité des petites entreprises
	! Sous Préfet KAGABO	! Principes directeurs du plan d'action
	!	! communale
Session des Responsables des G.S.E du 5 au 6 février 79	! Inspecteur des coopératives!	! - Dynamique des réunions
	!	! - Organisation Financière et matérielle
	!	! d'une association pré-coopérative
	! Inspecteur des coopératives!	! - Organisation
	!	! - Tenue et dynamique des réunions
	!	! - Ecoulement de la production
	! Inspecteur des coopératives!	! - Approvisionnement en matières premiè-
	!	! res
	!	! - Collaboration avec les services techni-
	!	! ques et administratifs
Avril 1979	! Inspecteur des coopératives!	! I. Revision sur les points suivants :
	!	! - Origine de la monnaie
	!	! - Notions sur le commerce
	!	! - Cahiers de compte d'une pré-coopérative

Avril 1979

- ! Inspecteur des coopératives! - Bilan simplifié d'une association
!
! - Lecture du compte d'exploitation
!
! - Système de l'excédent net disponible
!
! - Petites notions sur les caisses et
!
! les banques
!
! Système de crédit
!
! preuves et espèces de paiement
!
! II. Test de comptabilité (15 questions)
!
! 1. Jeux de troc
!
! 2. Disparition du troc
!
! 3. Commerce intérieur et extérieur
!
! 4. Importation et exportation
!
! 5. Activités lucratives dans une commune
!
! cadrant avec le service de la Jeunes-
!
! se
!
! 6. Le vendeur et l'acheteur
!
! 7. Mode de paiement
!
! 8. Les documents comptables
!
! 9. Eléments devant figurer sur le bon
!
! de commande
!
! 10. Définition de la facture
!
! 11. Définition et sortes de notes exis-
!
! tantes dans le commerce
!
! 12. Preuves de paiement
!
! 13. Justification de l'authenticité des
!
! pièces
!
! 14. Paiement par mandats, chèques ou
!
! virement
!
! 15. Le compte courant doit être le plus
!
! utilisé

Avril 1979

- ! Encadreur Régional
!
! - Tous les Encadreurs communaux doivent
!
! suivre de près l'évolution des G.S.E
!
! - Critique sur le premier numéro de leur
!
! Kanyamakuru nommé Kanguka burakeye
!
! - Il leur a fait un compte rendu de la
!
! réunion des Encadreurs Régionaux tenue
!
! dans les locaux du Ministère de la
!
! Jeunesse et des Sports du 20 au 21 mars
!
! 1979
!
! - Explication sur les objectifs de tra-
!
! vail d'un Encadreur communal de la
!
! Jeunesse tracés par le coopérant
!
! André BRIEN
-